

Descriptif de module

Domaine : Santé**Filière :** Ergothérapie**Année :** 2025-2026**1. Intitulé du module : Activité travail : interventions en ergothérapie****Code :** S.ER.SO.3519.F.25**Type de formation :** Bachelor**Niveau :**

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Caractéristique :

- Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation**Crédits ECTS :** 6**Langue principale d'enseignement :**

- Français
- Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- Anglais : lecture

Exigences liées à la fréquentation de la formation :**3. Prérequis**

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis

 Autre :**4. Compétences visées****A. Rôle d'Expert·e :**

- A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.
- A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.
- A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.
- A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·es/client·es.

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient·es/client·es de réaliser les occupations souhaitées.

A7. Etre familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

B. Rôle de Communicateur·trice :

B2. Permettre aux patient·es/client·es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.

B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient·es/client·es de défendre leurs propres intérêts.

C. Rôle de Collaborateur·trice :

C1. Travailler avec respect et sur un pied d'égalité avec les autres professionnels de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patient·es/client·es.

C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

D. Rôle de Leader :

D3. Agir selon les normes de qualité en vigueur et les contrôler régulièrement.

E. Rôle de romoteur·trice de la santé :

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

F. Rôle d'Apprenant·e et de Formateur·trice :

F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·es/client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

G. Rôle de Professionnel·le :

G2. Respecter, dans l'exercice de sa profession, le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).

G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Acquérir une compréhension approfondie des principes fondamentaux de l'ergothérapie appliquée au milieu de travail.
- Comprendre les liens entre les conditions de travail et la santé physique, psychique et sociale des individus.
- Apprendre à réaliser des évaluations ergonomiques détaillées des postes de travail pour identifier les facteurs de risque susceptibles de causer des troubles musculosquelettiques (TMS) chez les employé·es et proposer des plans d'action personnalisés en fonction de l'évaluation.
- Savoir recommander et mettre en place des équipements ergonomiques ou moyens auxiliaires adaptés.
- Apprendre à adapter les postes de travail pour répondre aux besoins spécifiques des individus en situation de handicap ou ayant des limitations fonctionnelles.
- Comprendre les facteurs environnementaux, organisationnels favorisant l'apparition de risques psychosociaux (RPS) afin de repérer les situations problématiques ou contraignantes pour l'individu au travail et transformer les situations de travail en proposant des solutions pour prévenir l'épuisement et la fatigue.
- Acquérir des connaissances et des outils d'évaluation pour l'observation de postes, l'analyse de postes, l'analyse posturale et proposer des pistes d'amélioration centrées sur l'activité travail (occupation) en situation réelle en tenant compte des spécificités de l'individu, de l'environnement et du collectif de travail.

- Identifier les différentes approches et techniques utilisées pour promouvoir la santé et le bien-être des employé·es.
- Développer des compétences pour concevoir des programmes d'intervention en prévention visant à améliorer l'ergonomie au sein de l'entreprise.
- Réaliser des programmes de formation pour sensibiliser les employé·es à l'importance de la santé au travail et du bien-être au travail.
- Comprendre l'intérêt de la collaboration interdisciplinaire pour travailler efficacement pour un retour ou maintien au travail.
- Connaitre et comprendre les pratiques en intégration professionnelle.
- Communiquer sur ces nouvelles pratiques pour promouvoir le champ de l'ergothérapie en intégration professionnelle.
- Différencier les différents rôles de l'ergothérapeute dans le retour au travail, la réinsertion et l'intégration professionnelle.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Santé au travail-Ergonomie et Prévention (2 ECTS) –24 périodes

Contenus :

- Base de la santé au travail
- Conditions de travail et impact sur la santé
- Contexte réglementaire du travail, risques professionnels, indicateurs de santé au travail
- La démarche de prévention en entreprise
- Les bases de l'ergonomie
- Pathologies d'hyper-sollicitation : TMS
- Risques psychosociaux
- Mise en place d'une démarche de prévention

Unité 2 – Analyse de l'activité travail (3 ECTS) – 41 périodes

Contenus :

- Analyse de l'individu au travail
- Analyse de la situation de travail
- Analyse posturale, biomécanique
- Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Outils d'évaluation TMS, RPS
- Étude concrète d'une analyse de poste de travail
- Analyse de l'activité devant écran

Unité 3 – Interventions en ergothérapie en insertion, réinsertion, retour au travail (1 ECTS) –14 périodes

Contenus :

- Rôle du case manager dans la réinsertion professionnelle
- Collaboration avec l'OAI pour un retour au travail pérenne
- Ergothérapie et job coaching pour le maintien au travail
- Clés et enjeux du retour et maintien au travail
- Notions de précarité, de santé et d'insertion dans le monde du travail
- Intervention en ergothérapie pour un retour au travail
 - Suite à un burnout
 - Suite à une problématique neurologique
 - Suite à une problématique orthopédique
 - Suite à une problématique oncologique
 - avec une problématique de santé mentale
- Insertion professionnelle des jeunes en difficulté d'apprentissage

- Insertion professionnelle des personnes neurodivergentes
- Insertion professionnelle des personnes socialement précaire et vulnérable

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Observation terrain |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input checked="" type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les évaluations ou les unités sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Évaluation unité 1 : compte pour 1/3 de la note du module

Construction et mise en œuvre du programme de prévention

Le programme est construit au fil du module lors de deux ateliers en 1/4 de classe, puis mis en œuvre lors d'une journée de formation constituant l'évaluation de l'unité (semaine 5 ou 6 selon les groupes). La présence est obligatoire aux deux ateliers et à la journée de mise en œuvre. Toute absence à l'un de ces moments (ateliers ou journée de mise en œuvre) entraîne la note de 1 et l'absence à un des ateliers empêche la participation à la journée de mise en œuvre. Si l'absence est justifiée au sens de l'art. 28, al. 3, du règlement HES-SO et que la note finale du module est inférieure à 4, le module n'est pas en remédiation et l'étudiant·e peut compenser la note de 1 en réalisant un dossier de complémentaire, selon les consignes de la responsable du module.

Évaluation unité 2 : compte pour 1/3 de la note du module

Élaboration d'un rapport d'observation d'une activité travail d'environ 8 pages. Cette évaluation se fait en équipe de deux. Durant le semestre, l'équipe doit se rendre dans une entreprise, une institution, un atelier protégé pour faire une observation d'activité par un·e ou plusieurs employé·es. Cette observation permettra de récolter des données pour répondre aux consignes de travail qui seront données durant le module. Deux tutorats sous la supervision de spécialistes sont planifiés pour aider les étudiant·es dans la construction de ce rapport. La présence aux tutorats est fortement recommandée, aucune aide ne pourra être donnée en dehors de ces deux temps. Cette évaluation compte pour un tiers de la note du module. Le travail est à rendre le 21 janvier 2026.

L'évaluation de l'unité 3 : compte pour 1/3 de la note du module

L'unité 3 prend la forme d'un colloque composé de conférences transversales portant sur l'intégration professionnelle (rôle du job coach, du case manager, de l'Office AI, intégration des jeunes dans le monde du travail, et les enjeux et défis du retour au travail pour les ergothérapeutes, etc.) et de sept ateliers thématiques, chacun consacré à une problématique de santé ou à une pathologie en lien avec le retour et l'insertion professionnelle. Chaque étudiant·e participera à deux ateliers préalablement attribués.

L'évaluation se déroulera sous la forme d'une séance de synthèse participative le 9 décembre 2025 après-midi. La participation à cette séance est obligatoire pour l'ensemble des étudiant·es.

L'évaluation reposera sur une démarche participative permettant à chaque étudiant·e :

- de démontrer sa compréhension et sa capacité d'intégration des concepts abordés lors des conférences transversales ;
- de restituer et d'analyser les apports des ateliers thématiques suivis ;
- de contribuer à une réflexion collective structurée, à travers un dispositif participatif (outil collaboratif visuel, discussion guidée, activité interactive, etc.).

Les modalités précises du dispositif ainsi que la grille d'évaluation seront déposées sur moodle et présentée le 9 décembre.

L'absence au colloque du 18 novembre et à la synthèse du 9 décembre entraîne la note de 1. Si l'absence est justifiée au sens de l'art. 28, al. 3, du règlement HES-SO et que la note finale du module est inférieure à 4, le module n'est pas en remédiation et l'étudiant·e peut compenser la note de 1 en réalisant un dossier de complémentaire, selon les consignes de la responsable du module.

Les conditions d'évaluation détaillées des unités 1 et 2 sont présentées aux étudiant·es au début du module et celles de l'unité 3 le 9 décembre 2025. De même, les conditions de remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input checked="" type="checkbox"/> Travail additionnel |

Un nouveau dossier sur la thématique des TMS doit être refait pour la remédiation de l'unité 1. Pour la remédiation des unités 2 et 3, le rapport d'observation et la synthèse sont complétés.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- | | | |
|---------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

En cas d'absentéisme aux cours, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·es.

10. Bibliographie principale / règlement

- Boudra, L. (2022). Retisser les liens entre le travail et la prévention. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 16(1), Article 1. <https://doi.org/10.4000/rac.25258>
- Guérin, F., Laville, A., Daniellou, F., Duraffourg, J., & Kerguelen, A. (2007). *Comprendre le travail pour le transformer : La pratique de l'ergonomie*. ANACT.
- Lefèvre, B., & Poirot, M. (2015). *Stress et risques psychosociaux au travail : comprendre, prévenir, intervenir*. Elsevier Masson.
- Murie, C., & Carlin, N. (30 sept, 2019). *Comment outiller la participation des opérateurs aux observations du travail réel* [Communication]. 54^e congrès de la Société d'Ergonomie de Langue Française, Université de l'ergonomie – Comment contribuer à un autre monde ?, Tours, France. <https://cnam.hal.science/hal-03157676>
- Falzon, P. (2013). *Pour une ergonomie constructive*. PUF.
- Vidal-Gomel, C. (2021). *Formation et prévention des risques professionnels. Vers des formations capacitan*tes. Raisons et passions.
- Vincent, K. (2024). *TMS du rachis lombaire*. Elsevier Masson.
- Wolf, M., & Mollard, R. (2020). *Pratique de l'ergonomie : de la méthode aux applications*. Octares.

11. Enseignant·es

Nom de la ou du responsable de module :

MONIN Michelle

Descriptif validé le :

25 novembre 2025

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine